

LOI

L/2014/ 030 /AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
DE QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS EU (40.000.000) USD SOIT
L'EQUIVALENT DE VINGT SEPT MILLIONS (27.000.000) DTS, SIGNE
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE MONDIALE (IDA)
RELATIF AU FINANCEMENT D'URGENCE A L'APPUI DE LA POLITIQUE
MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la constitution, en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est autorisée la ratification de l'Accord de prêt de quarante millions de dollars EU (40.000.000) USD, soit l'équivalent de vingt sept millions (27.000.000) DTS, signé entre la République de Guinée et la Banque Mondiale (IDA), relatif au financement d'urgence à l'appui de la politique macroéconomique et budgétaire.

Article 2 : la présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

02 DEC. 2014

Conakry, le

Le Secrétaire de Séance

El Hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance

Le 2^{ème} Vice-PrésidentLouncény FOFANA